

les migrants peuvent provoquer des incidents violents, mais s'ils peuvent accentuer des prétendus problèmes de sécurité nationale. Il faut commencer par se demander dans quelle mesure la migration chinoise dépend des pressions exercées par le stress environnemental.

Un retour sur les cent dernières années nous montre que des facteurs environnementaux ont contribué au déplacement de populations dans des pays et entre eux³². L'accident nucléaire de Tchernobyl, par exemple, a fait se déplacer de nombreuses personnes. C'est là un événement exceptionnel où le lien de cause à effet est direct. En Chine, le projet des Trois Gorges peut être considéré comme un événement exceptionnel³³. On peut dire de ces mouvements qu'ils sont des « mouvements de population d'origine environnementale »³⁴ parce que l'expression « réfugié environnemental » n'a pas d'acception internationale. La cause du mouvement de population est cependant moins évidente dans d'autres exemples.

Même quand il existe un cas véritable de mouvement de population d'origine environnementale, ce qui est rare, il ne s'ensuit pas nécessairement un lien explicite avec un conflit violent. La Chine possède un politique exhaustive de réinstallation des populations déplacées en raison de projets comme une centrale hydro-électrique. Le cadre des principes directeurs comprend le réétablissement social et économique des collectivités touchées, l'indemnisation et la reprise de l'emploi original ou une formation en faveur d'emplois de recharge³⁵. Une évaluation de la Banque mondiale a conclu que la

³² Le déplacement des peuples scandinaves (dans les pays aujourd'hui connus sous le nom de Norvège, Suède et Danemark) pendant un bon nombre de siècles avant et après 900 apr. J.-C. est un exemple historique de facteurs environnementaux qui ont fortement contribué à la migration de la population et aux conflits. Les Scandinaves ont pillé diverses régions d'Europe dont la Normandie, le nord de l'Angleterre et la Sicile et fini par s'y installer. On ne sait toutefois pas avec certitude si le stress environnemental, par opposition à une rareté plus générale des ressources, a poussé ces peuples à se déplacer.

³³ Voir The China Letter, numéro 260, décembre 1993, p. 2 et Tang Shubiao, « Three Gorges Project : Relocating People », China Today North American Edition, vol. XLIV, n° 3, mars 1995, p. 25. Pour lire une évaluation approfondie du projet des Trois Gorges, voir Shiu-Hung Luk et Joseph Whitney (ed.), Megaproject : A Case Study of China's Three Gorges Project, New York : M.E. Sharpe, Inc., 1993.

³⁴ L'expression « réfugié environnemental », bien que souvent utilisée, est trompeuse. La Convention des Nations Unies de 1951 concernant le statut des réfugiés définit ces derniers comme des personnes qui se trouvent à l'extérieur de leur pays en raison d'une peur fondée de persécution pour des motifs de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou de leur opinion politique. Les émigrants poussés par des préoccupations d'ordre environnemental ne sont pas, par définition, des réfugiés.

³⁵ Selon Shubiao, « le gouvernement subventionne cet exode et la qualité des maisons individuelles laissées derrière. Quand des terres agricoles sont reprises par l'État, les agriculteurs obtiennent une